

Les Moussaillons de l'Aiguillon

Code de Bonne conduite des Encadrants



Préambule :

Une École de Pêche pour Apprendre en s'amusant mais aussi Découvrir, Partager, Préserver un patrimoine unique reçu en héritage.

L'association "les Moussaillons de l'Aiguillon" propose aux enfants de découvrir le milieu aquacole du bassin d'Arcachon par la pratique de diverses activités.

Pêche à pied, en bateau, à la ligne, au filet, avec des casiers, etc.

Notre philosophie est de sensibiliser à la gestion durable de ce milieu, en alliant l'aspect ludique et la pratique de la pêche sous ses différentes formes, et en favorisant la transmission intergénérationnelle.

Animée par des adultes bénévoles, l'association s'appuie aussi sur des professionnels de la mer, actifs ou retraités et des institutionnels (Parc Naturel Marin, Affaires maritimes, Port de pêche d'Arcachon etc..)

Cette école de pêche est affiliée à la Fédération Française des Pêcheurs en mer (F.F.P.M.)

Valeurs des "Moussaillons"

L'association " Les Moussaillons " considère que les enfants sont l'un des groupes les plus vulnérables de la société et que tous les enfants ont le droit d'être en sécurité et protégés. Au travers de ce Code de Bonne conduite des Encadrants, nous voulons guider ces accompagnants pour leur permettre de mener leurs actions dans le respect des enfants et de leur intégrité physique et morale.

Chacun doit évoluer dans sa pratique quotidienne selon les principes énoncés dans ce Code et encourager son entourage à l'application de ceux-ci.

La finalité de ce Code est donc de contribuer à la protection des enfants contre toutes les formes d'abus et/ou d'exploitation lors des activités que proposent "les Moussaillons".

Il fournit des directives sur la conduite appropriée à adopter en présence d'enfants. Il a été conçu pour permettre à tous ceux qui travaillent au sein de l'association de s'acquitter de leurs tâches en toute confiance et de s'assurer de développer des relations positives. Quiconque détectera un comportement qu'il juge inadapté doit pouvoir en parler au sein de l'association en vue de nous faire collectivement progresser et atteindre le niveau le plus élevé de sécurité et de protection auquel chacun a droit.

Cette liste de conseils et de règles doit être, bien évidemment, accompagnée du plus grand "bon sens" .

Les règles les plus basiques d'une bonne conduite d'un Encadrant au sein des "Moussaillons" :

En présence d'enfants, nous devons toujours :

- ✚ GARANTIR UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX ET RESPONSABLE
- ✚ Avoir conscience qu'en tant que membre de l'Association "Les Moussaillons", nous la représentons en permanence.
- ✚ Reconnaître que notre attitude et notre comportement ont un véritable impact sur les enfants ainsi que sur la réputation de notre association.
- ✚ Faire attention à notre comportement à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre des "Moussaillons". S'engager à adopter un comportement (actions, langage, gestes) empathique et non violent dans nos interactions avec les enfants, les encadrants et toute personne adhérent aux "Moussaillons".
- ✚ Respecter les droits fondamentaux de tous, indépendamment du genre, de l'âge, du handicap, de la santé, de la langue, de l'origine ethnique, de la race, de la couleur, de la

religion, de la caste, de l'orientation sexuelle et de tout autre aspect de l'identité ou caractéristiques personnelles.

- ✚ Agir de manière juste et honnête, avec tact, et traiter tous les enfants avec sensibilité, tolérance, dignité et respect.
- ✚ Comprendre également qu'en tant qu'accompagnant et éducateur, il est de notre responsabilité d'incarner la bonne conduite promue dans ce Code afin de créer un environnement qui soit favorable au développement et à l'épanouissement de l'enfant.
- ✚ Nous assurer que les membres de l'association aient connaissance de cette Charte.
- ✚ Éviter de passer trop de temps avec un même enfant et être vigilants face aux situations pouvant présenter des risques.
- ✚ S'organiser de manière à ne pas être seul adulte en présence d'un enfant. Rester dans un endroit où d'autres adultes peuvent nous voir, vous et l'enfant.
- ✚ Éviter tout contact physique inapproprié avec un enfant. Si celui-ci est blessé ou en détresse, le réconforter sans compromettre sa dignité.
- ✚ Modérer nos paroles et éviter les blagues et les commentaires d'adulte qui seraient manifestement déplacés ou mal compris.
- ✚ Choisir les mots appropriés et le respect de chaque enfant en étant juste et modéré.
- ✚ Être attentifs aux paroles et questions des enfants et y répondre de manière appropriée.
- ✚ Respecter la confidentialité des informations qui nous sont communiquées.

En présence d'enfants, nous ne devons jamais :

- ✚ Frapper ou agresser physiquement un enfant de quelque façon que ce soit ou agir d'une manière pouvant être considérée comme violente ou risquant d'exposer l'enfant à des sévices.
- ✚ Prendre part à aucune forme de discrimination, de harcèlement ou d'abus (physiques, sexuels ou verbaux), d'intimidation ou d'exploitation et ne violer d'aucune manière les droits d'autrui.
- ✚ Utiliser un langage, formuler des suggestions ou présenter son avis de manière inappropriée, offensante ou injurieuse.
- ✚ Tolérer le comportement illégal, dangereux ou violent d'un enfant ou nous associer à un tel comportement.

- ✚ Agir de manière à humilier, rabaisser ou avilir un enfant.
- ✚ Perpétrer de quelque autre façon que ce soit toute forme de violence, physique, émotionnelle, de discrimination, de traitement différentiel ou de favoritisme envers un ou plusieurs enfants au détriment des autres.

Être :

- ✚ Soi-même exemplaire dans son comportement, son langage, ses attitudes, et porter une attention toute particulière aux contacts physiques qui pourraient être mal interprétés.
- ✚ Respectueux des opinions religieuses, politiques, sociétales, et laisser les parents seuls responsables de l'éducation de leurs enfants sur ces questions.
- ✚ Se cantonner au rôle des "Moussaillons" en tant qu'Ecole de Pêche, et de ne pas s'engager sur d'autres thématiques qui ne sont pas dans le champ de notre projet associatif.

En cas de détection de problème ou de suspicion de maltraitance chez un enfant, agir dans le cadre légal sous l'égide des "Moussaillons" et en aucun cas de manière personnelle.

Tous les adultes adhérents de l'Association et encadrant des Moussaillons ont pris connaissance de ce Code de Bonne Conduite et s'engagent à en respecter toutes les préconisations.